



## **ATELIER 3 : PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE**

### **Interpellations et propositions issues des participants**

#### **1 Interpellations et propositions concernant les collectivités**

##### **1.1 Juridique**

- Simplification des procédures de mise en œuvre des énergies renouvelables. Stabilité réglementaire. Limiter les recours abusifs sur les projets d'énergies renouvelables.
- Rendre les documents de planification énergétique obligatoires et opposables dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale, règlement lotissement, ...).
- Contraindre les gestionnaires des réseaux d'électricité et de gaz à fournir les données de consommation et de production aux personnes habilitées sans ICS (Information Commercialement Sensible) et à faciliter l'intégration des énergies renouvelables dans les réseaux de distribution (contraintes techniques, simplification du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables S3RER, coûts de raccordement et délais).
- Interdire à ERDF la remontée des résultats financiers positifs vers EDF.
- Suppression de la CTA de la facture d'électricité EDF : trouver un autre mode de financement des retraites des agents des filières électrique et gazière que par la facture d'énergie.
- Développer l'implication associative et citoyenne sur des projets d'énergies renouvelables pour favoriser l'acceptabilité des projets.
- Mise en route de la « filière bois-énergie » : contractualisation de la vente de bois de bocage et plaquette par les agriculteurs aux collectivités.
- Lever le problème de la maîtrise foncière de zone boisée (droit de préemption à l'achat et à l'exploitation).

##### **1.2 Financier**

- Développer des structures adaptées au portage de projets d'énergies renouvelables permettant aux collectivités de devenir acteurs du développement des énergies renouvelables et que les territoires bénéficient des retombées économiques : Société d'Économie Mixte (SEM), ...
- Cohérence et lisibilité des programmes d'aides publiques et développement de critères d'éco-conditionnalité à l'octroi des aides.
- Etudier et développer des systèmes de financement innovants : avances remboursables, fonds régionaux, réinjection des bénéfices liés à la vente d'électricité de production d'énergies renouvelables dans l'efficacité énergétique des bâtiments, dans la maîtrise de l'énergie locale, ...
- Favoriser le tiers investisseur public dans le domaine des énergies.
- Faciliter la prise de part financière des citoyens dans les projets d'énergies



renouvelables : améliorer les conditions de mobilisation de l'épargne citoyenne.

### 1.3 Organisationnel

- Planification énergétique territoriale : étude « Stratégie énergétique départementale » portée par les Syndicats d'Énergies, PCeT, TEPOS, ... : 2 volets indissociables « efficacité et sobriété énergétique » et « développement des énergies renouvelables »
  - ⇒ état des lieux, ressources, besoins
  - ⇒ plans d'actions cohérents
  - ⇒ mobilisation et mise en relation de l'ensemble des acteurs de l'énergie : Syndicats d'Énergies, Communes, Communautés de Communes, Ademe, Région, Conseil Général, chambres consulaires, professionnels, particuliers, ...
  - ➔ Gouvernance de la planification énergétique territoriale à une échelle adaptée : le Syndicat d'Énergies à une échelle départementale est pertinent pour accompagner les collectivités (communautés de communes, communes, ...) sur les plans administratif, technique, juridique et économique, dans l'aménagement énergétique de leurs territoires, dont les projets d'énergies renouvelables. La mutualisation des compétences est indispensable. Renforcer en personnel les structures existantes qui ont les compétences : Syndicats d'Énergies, Espaces Info Énergies, ...
- Lisibilité des acteurs de l'énergie : public cible, domaine d'intervention, rôle, ... Coordination de leurs actions.
- Développer les missions des Conseillers en Énergie Partagés et des conseillers des Espace Info Énergie
- Rendre accessible les données « énergie » issues des gestionnaires de réseaux, des études réalisées.
- Inciter à la réalisation des pré-diagnostic énergétique des bâtiments avant le passage à l'action.
- Développer les études de faisabilité pour favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables et pour fédérer les acteurs (agriculteurs, ...) ; inclure dans l'étude une analyse environnementale du projet (impact du projet sur l'environnement).
- Développer et structurer la filière d'approvisionnement en bois-énergie : charte forestière territoriale, plan territorial d'approvisionnement.
- Plan de gestion du bocage : plantation, réhabilitation, exploitation, évaluation des potentiels de bois.
- Optimisation des infrastructures de réseaux d'électricité et de gaz : interopérabilité, souplesse, transparence.
- Mise en place de Plans Climat Énergie Collectivité ciblés sur les bâtiments et patrimoine des collectivités.
- Gestion de la mise en concurrence des énergies (conflit d'usage réseau de chaleur, de gaz, ...) et éviter conflit d'usage des sols
- Impliquer le citoyen dans les projets d'énergies renouvelables le plus en amont possible : mise en place de réunion de concertation et pas seulement d'information.



#### **1.4 Sociétal**

- Programme de lutte contre la précarité énergétique
- Développer des formations aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables pour les élus (technique, juridique, administratif, ...).
- Mobilisation des élus.
- Formation du personnel au développement durable ; implication dans un projet commun.

## **2 Interpellations et propositions concernant les acteurs territoriaux**

#### **2.1 Juridique**

- Obligation de rénovation énergétique à la vente des logements ou bâtiments.

#### **2.2 Financier**

- Consommer les budgets des programmes de type « Habiter mieux » de l'ANAH : favoriser la détection des familles en précarité énergétique, formation des acteurs sociaux à la problématique énergétique pour une meilleure détection.

#### **2.3 Organisationnel**

- Favoriser les groupements d'achat de matériaux, d'énergie, (collectivités, particuliers, ...).
- Inciter à la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments industriels.
- Mise en place d'une plate-forme mobilité pour les chômeurs : diagnostic individualisé, aide à l'apprentissage de la conduite, mise à disposition de véhicules.

#### **2.4 Sociétal**

- Mobilisation de l'ensemble des acteurs : citoyens, professionnels, ...
- Intégrer un module de sensibilisation au développement durable pour les enfants dans le cursus scolaire.
- Développement du micro-éolien.
- Développement d'un plan de réseau global « Énergie » pour le particulier avec mise en place d'un guichet unique et groupement d'artisans qualifiés pour offre globale : un seul point d'entrée avec transfert de la demande vers la collectivité ou l'organisme adapté et compétent.